

Comité Syndical du 22/06/2021

*A la Maison de l'Albanais
Salle Edmond Grillon RUMILLY*



Syndicat Mixte
Interdépartemental
d'Aménagement
du *Cheron*

Au
service
de nos
rivières !

Ordre du Jour

Désignation du secrétaire de séance

- 1) Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 30 mars 2021
- 2) Contrats pris par délégation

Points soumis à délibération

- 3) Gratification de deux stagiaires pour une mission de prospective et réalisation d'un inventaire en zones humides
- 4) Demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau RMC et des Départements de Savoie et Haute-Savoie
 - Etude MOE espace de mobilité continuité La Compôte (prog.214)
 - Etude suivie de travaux Vallon de Bellevaux (prog.202)
 - Etude suivie de travaux continuité Nant d'Aillon et BV Les Eparis (prog. 213)
 - Etude topographique profil en long à Banges (fonctionnement)
- 5) Prêt long terme sur les investissements 2021
- 6) DM n° 1 Etude multithématique du Dadon (étude complémentaire bassin d'eau pluviales ZA Espaces Leaders, pour le compte de GRAND ANNECY)

Ordre du Jour

Points non soumis à délibération

- 7) Modification des représentants de Grand Chambéry au SMIAC
- 8) Organisation du Bureau (délégations de fonctions)
- 9) SDAGE 2022-2027, avis du SMIAC
- 10) Points divers et planning

Comité Syndical du 22 juin 2021

Désignation du secrétaire de séance

Point 1

Approbation du procès-verbal du 30 mars 2021

Annexes :

- Budget primitif 2021
- Lettre ouverte aux élus des Bauges et de l'Albanais

Point 2

Contrats pris par délégation

Réalisation de prélèvements, analyses et interprétations des résultats du Monitoring Chéran 2021

Le marché a été signé le 6 avril 2021 avec le Groupement solidaire :

- **EC'EAU ENVIRONNEMENT** (mandataire)
14 rue Garibaldi - 38600 Fontaine
- **SIALIS** 6, allée Pelletier Doisy Technopole de Nancy Bradois
54600 VILLIERS LES NANCY

Pour un montant de **44 291 € HT**

Point 2

Contrats pris par délégation

Mission d'expertise scientifique Réalisation de tests et analyses spécifiques Monitoring Chéran 2021

Le marché a été signé le 6 avril 2021 avec la société :

- **SCIMABIO INTERFACE**
Les Cyclades B – 5, rue des Quatre Vents
74200 THONON-LES-BAINS

Pour un montant de **47 788,70 € HT**

Point 2

Contrats pris par délégation

Etude de définition des systèmes d'endiguements sur le bassin versant du Chéran

Le marché a été signé le 28 avril 2021

- Pour le Lot 1 (Haute-Savoie) avec le Groupement :

HYDRETUDES

815, route de Champ Farçon - 74370 ARGONAY

SAGE INGENIERIE

2, rue de la Condamine ZI Mayencin – 38610 GIERES

Pour un montant de **33 675 € HT**

- Pour le Lot 2 (Savoie) avec la société :

SAFEGE

48, avenue du Lac du Bourget – 73377 LE BOURGET DU LAC

Pour un montant de **18 642 € HT**

Point 3

Gratification de 2 stagiaires

Contexte

Dans le cadre de l'étude zones humides sur la Bassin versant du Chéran, il était initialement prévu dans le cahier des charges co-construit avec les CEN de Savoie et Haute-Savoie, la prospection de 15 zones humides potentielles.

Suite à l'analyse effectuée par le bureau d'études BRL Ingénierie, 129 zones humides potentielles ont été identifiées ainsi que 38 zones humides en Savoie non référencées dans les bases de données du Conservatoire d'Espaces Naturels.

Pour mener à bien ce complément de mission, le SMIAC a proposé de faire appel à deux stagiaires préparant une licence science de la vie, qui seront encadrées par le SMIAC ainsi que par le bureau d'études BRL Ingénierie.

Point 3

Gratification de 2 stagiaires

Melle Eléa BEBERT

Intitulé de la formation : L2 STS, Sciences de la Vie – Biologie Ecologie
à l'Université Savoie Mont-Blanc

Sujet du stage : Prospection et inventaire en zones humides

Encadrement de la stagiaire par Régis TALGUEN

Durée du stage 357 heures (51 jours)

Plafond horaire de sécurité sociale : pour 2021 = 26 €

Gratification représentant : 15% du plafond horaire SS soit 3,90 € x 357 h = **1 392,30 €**

Délibération

Point 3

Gratification de 2 stagiaires

Melle Chloé CHAUMONT

Intitulé de la formation : L2 STS, Sciences de la Vie – Biologie Ecologie à l'Université Savoie Mont-Blanc

Sujet du stage : Prospection et inventaire en zones humides

Encadrement de la stagiaire par Régis TALGUEN

Durée du stage 357 heures (51 jours)

Plafond horaire de sécurité sociale : pour 2021 = 26 €

Gratification représentant : 15% du plafond horaire SS soit 3,90 € x 357 h = **1 392,30 €**

Délibération

Point 4

Demandes de subventions



**Au
service
de nos
rivières !**

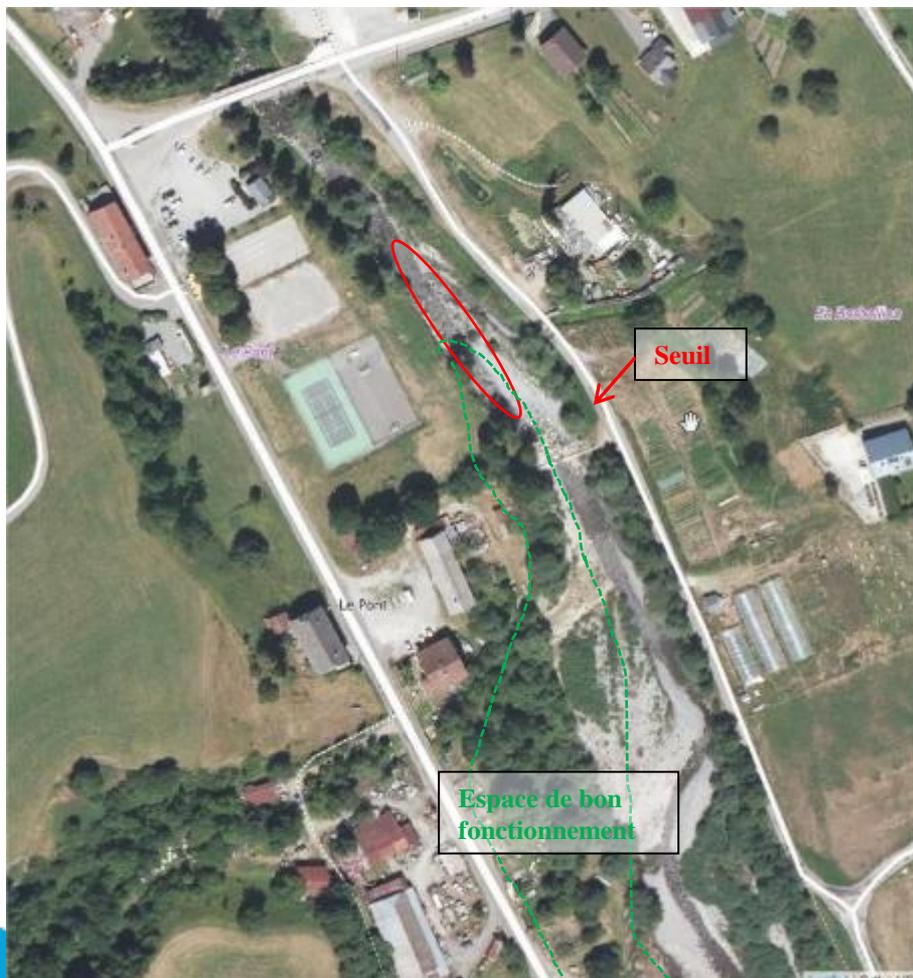
Demande de subvention Espace de mobilité et continuité la Compôte



Demande de subvention

Espace de mobilité et continuité

la Compôte



Périmètre de l'étude :

Demande de subvention

Espace de mobilité et continuité la Compôte

Objectif de l'étude :

- rétablir la continuité Ecologique
- restaurer l'espace de mobilité en amont en rive gauche
- stabiliser la berge en aval en rive gauche

Coûts :

- Maitrise d'œuvre : 25 000€ TTC (inscrit au budget 2021
Consultation en cours)
- Travaux : 357 360 € TTC (non inscrits au budget 2021)

Demande de subvention

Espace de mobilité et continuité

la Compôte

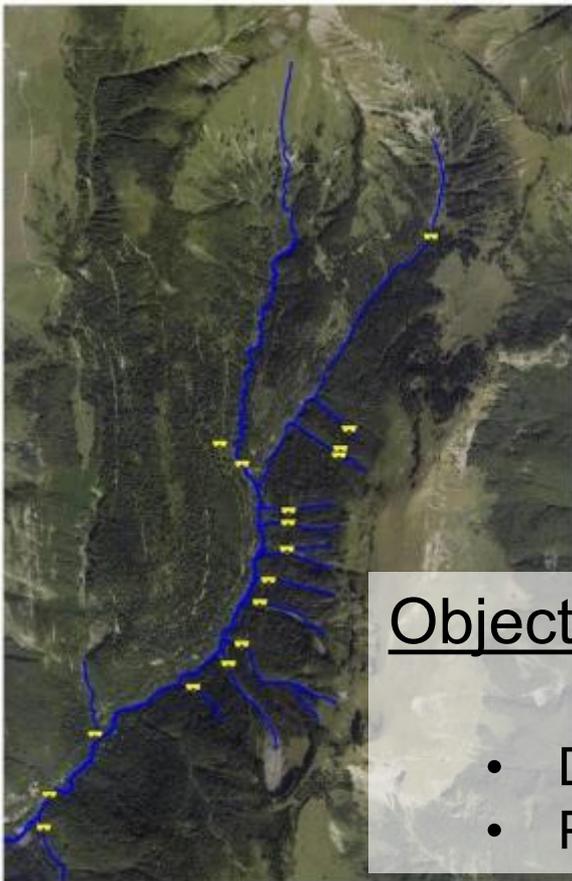
	Projet La COMPOTE : 382 360 € TTC			
	<i>Taux d'aide</i>	<i>Etude en € HT</i>	<i>Travaux en € HT</i>	<i>Total Aides</i>
		20 833,33 €	297 800,00 €	
Agence de l'Eau	40%	8 333 €	119 120 €	127 453 €
Conseil Départemental de la Savoie	40%	8 333 €	119 120 €	127 453 €
Autofinancement SMIAC				68 832 €
FCTVA (16,404% du TTC)				58 621 €
		TOTAL en € TTC		382 360 €

Délibération

Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Bellevaux



Objectif de l'étude :

- Diagnostic de 41 ouvrages
- Programme de travaux, hiérarchisation et chiffrage

Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Bellevaux

Projet Continuité Petits Ouvrages Bellevaux : 14 141,55 € TTC		
	<i>Taux d'aide sur le HT</i>	<i>Total Aides</i>
		<i>11784,63</i>
Agence de l'Eau	40%	4 713,85 €
Conseil Départemental de la Savoie	40%	4 713,85 €
Autofinancemet SMIAC		2 394,07 €
FCTVA (16,404% du TTC)		2 319,78 €
		14 141,55 €

Délibération

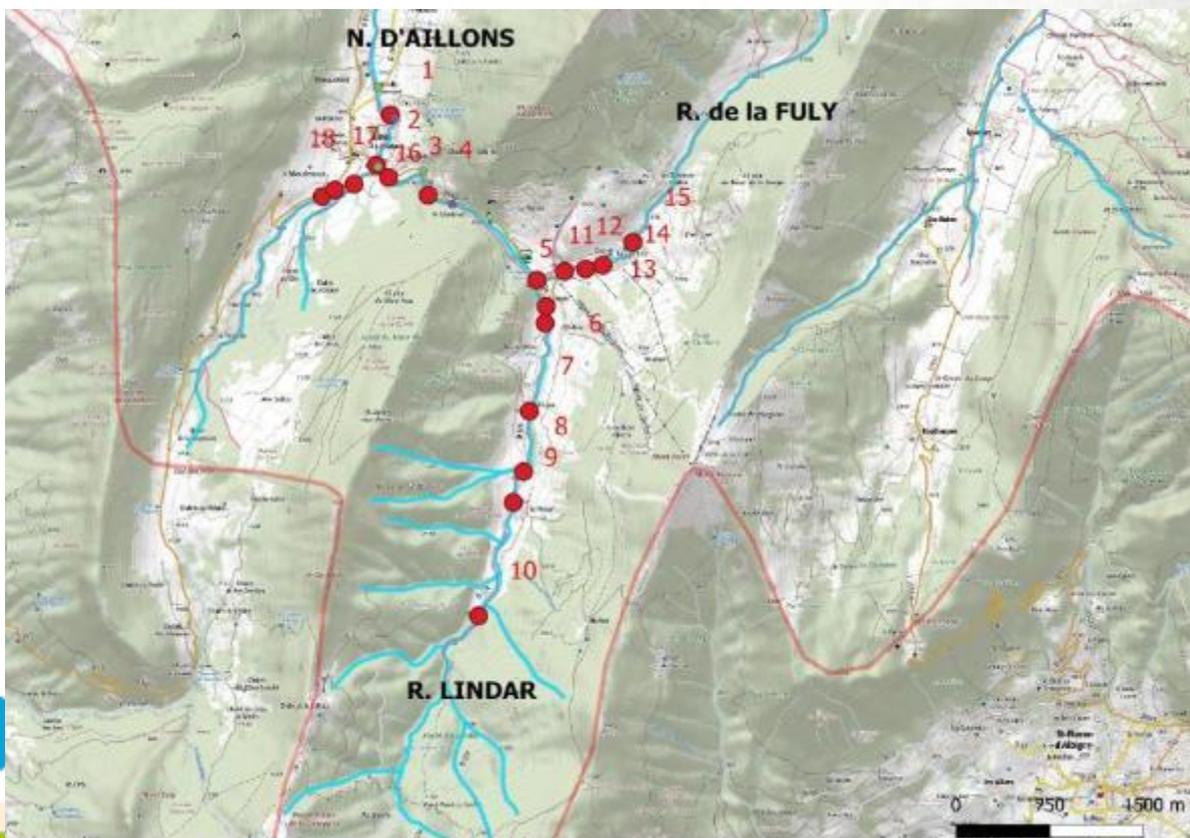
Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Nant des Aillons

Objectif de l'étude :

- Diagnostic de 17 ouvrages
- Programme de travaux, hiérarchisation et chiffrage



Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Nant des Aillons

Projet Continuité Petits Ouvrages Nant Aillons : 5 863,57€ TTC

	<i>Taux d'aide sur le HT</i>	<i>Total Aides</i>
Agence de l'Eau	0%	0 €
Conseil Départemental de la Savoie	80%	3 709 €
Autofinancemet SMIAC		942,00 €
FCTVA (16,404% du TTC)		912,52 €
		5 563,57 €

Délibération

Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Eparis

Objectif de l'étude :

- Diagnostic de 40 ouvrages
- Programme de travaux, hiérarchisation et chiffrage

Demande de subvention

Etude continuité petits ouvrages

Eparis

Projet Continuité Petits Ouvrages Eparis: 13 796,64 € TTC		
	<i>Taux d'aide sur le HT</i>	<i>Total Aides</i>
Agence de l'Eau	40%	4 598,88 €
Conseil Départemental de la Haute-Savoie	40%	4 598,88 €
Autofinancemet SMIAC		2 335,68 €
FCTVA (16,404% du TTC)		2 263,20 €
		13 796,64 €

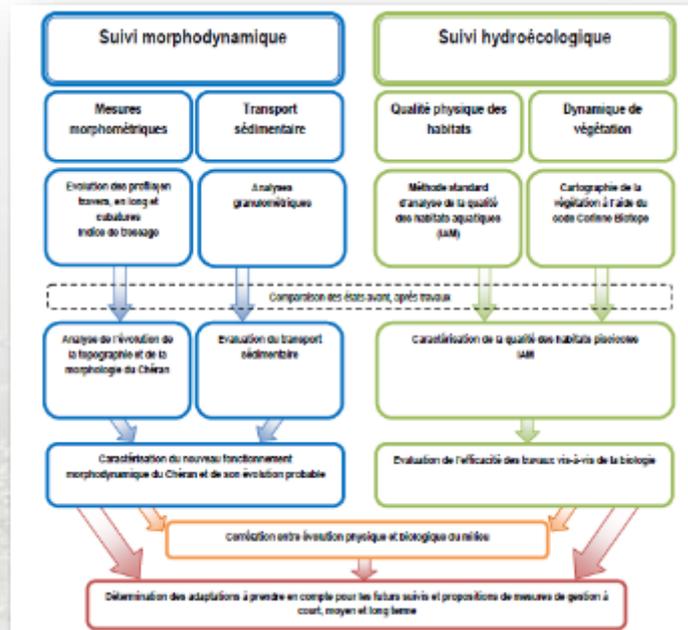
Délibération

Suivi topographique Banges N+6

Sollicitation des financeurs

► Objectifs

- Suivre l'évolution du profil en long post-travaux de restauration du transit sédimentaire réalisés en 2015 par Hydroénergie du Chéran
- Evaluation de l'impact et analyse critique de l'efficacité des travaux



Montant prévisionnel 20 000 € TTC

- Demande de subvention AERMC → **10 000 € (50%)**
- Demande de subvention CD 74 → **6 000 € (30%)**

Reste à charge prévisionnel 2021 pour le SMIAC 4 000 € (20%)

Délibération



Point 5

Prêts Long Terme 2021



**Au
service
de nos
rivières !**

Point 5 - Prêt long terme Sur les investissements 2021

Emprunt long terme sur les investissements 2021		
Programmes		Montants
204	Etude Systèmes d'endiguements - Etude géotechnique et de danger	63 000,00 €
216	Etude digues - Sondages géotechniques	30 000,00 €
188	Etude et travaux prévention des inondations Provision systèmes non répertoriés	25 000,00 €
211	Travaux inasives ruisseau de Mellesime au Châtelard	20 730,00 €
217	travaux système vidéo-comptage à Alby	20 864,00 €
215	Etude MOE Ruisseau de la Ville à Cusy	10 020,00 €
	TOTAL	169 614,00 €
	<i>Inscription budgétaire</i>	<i>169 614,79 €</i>

Point 5 – Prêt long terme Sur les investissement 2021

Une consultation pour un prêt long terme de **169 614 €**
sur **15 ans à taux fixe et annuités constantes**

a été lancée auprès de 4 banques :

- CREDIT AGRICOLE DES SAVOIE **taux 0,79%**
- CAISSE D'EPARGNE DES ALPES **taux 0,95%**
- LE CREDIT MUTUEL **taux 0,90%**
- LA BANQUE POSTALE **taux 1,05%**

Délibération

Point 6

Décision modificative du budget

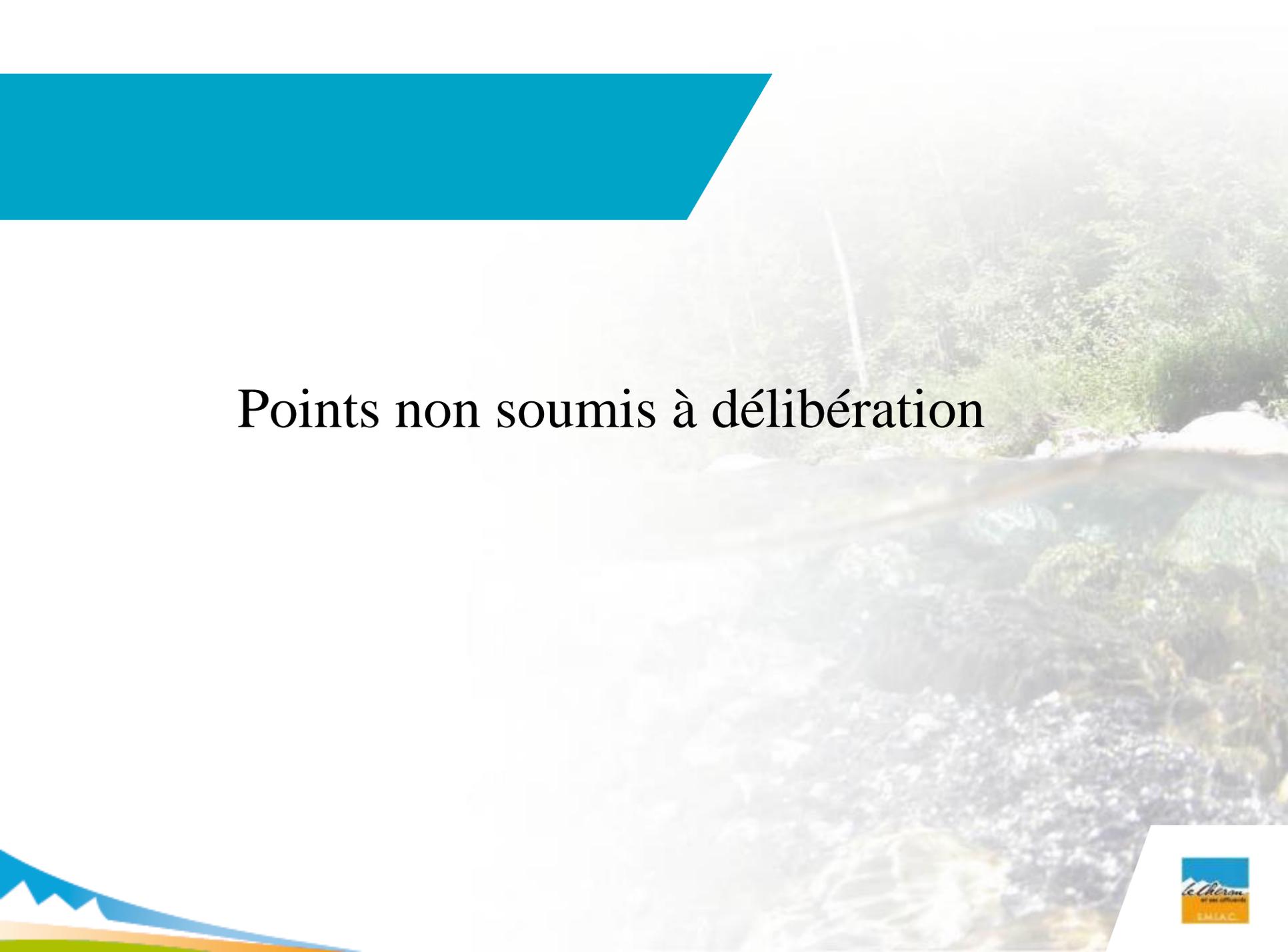
DM n° 1 du budget 2021 - Etude multithématique du Dadon

Dans le cadre de l'étude multithématique du Dadon, il est préconisé la réalisation d'une étude complémentaire sur le bassin d'eau pluvial de la ZA Espaces Leaders **pour le compte de Grand-Annecy**, ceci afin de répondre de façon pertinente aux différentes problématiques impactant les 2 masses d'eau, Dadon et Nant Boré.

Il s'agit d'une opération pour compte de tiers qui s'équilibre par la DM suivante :

➤ Dépenses	ligne budgétaire 4581-004	15 000€
➤ Recettes	ligne budgétaire 4582-004	15 000€

Délibération



Points non soumis à délibération

Point 6

Modification des représentants de GRAND CHAMBERY



**Au
service
de nos
rivières !**

Modification des représentants de GRAND CHAMBERY

Au conseil communautaire de Grand Chambéry
du 15 avril 2021

En remplacement du Monsieur Damien REGAIRAZ,

Monsieur Eric DELHOMMEAU a été désigné pour représenter

Grand Chambéry au SMIAC en qualité de délégué titulaire.

Point 7

Organisation du Bureau



**Au
service
de nos
rivières !**

Point 7

Organisation du Bureau

L'article L.5211-12 du CGCT dispose que le droit aux indemnités de fonction des vice-présidents des Syndicats Mixtes Ouverts ou Fermés est conditionné non seulement par la fonction même de vice-président mais également par la notion « d'exercice effectif des fonctions ».

Les délégations de fonctions attribuées aux vice-présidents du SMIAC sont les suivantes :

- 1^{er} Vice-président **Hervé FERROUD-PLATTET** : **Protection contre les inondations**
- 2^{ème} Vice-présidente **Agnès BARILLIER** : **Gestion des milieux aquatiques**

Il est précisé que les indemnités de délégations de fonctions sont versées à compter de la transmission des arrêtés au contrôle de légalité.

Point 8
Le SDAGE 2022-2027
Rhône Méditerranée Corse
Avis du SMIAC au 30 juin 2021



**Au
service
de nos
rivières !**

Le SDAGE

Définition et fondements juridiques

■ La directive cadre sur l'eau (DCE)

Transposée en droit français par la loi du 21 avril 2004, la directive reprend, en les confortant, les principes fondateurs de la gestion de l'eau en France introduits par la loi sur l'eau :

- **Gestion par bassin versant**
- **Gestion équilibrée de la ressource en eau**
- **Participation des acteurs de l'eau**
- **Planification à l'échelle du bassin avec le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion de l'eau**
- **Planification à l'échelle locale des sous bassins avec les SAGE, schémas d'aménagement et de gestion des eaux, et les contrats de milieux.**

Le SDAGE

Définition et fondements juridiques

■ La directive cadre sur l'eau (DCE)

La DCE a apporté également des innovations majeures dans le paysage réglementaire du domaine de l'eau :

- Des objectifs d'atteinte du bon état des eaux en 2015 pour tous les milieux aquatiques ; sauf exemption motivée qui autorisait un report de délai à 2021 ou 2027 et/ou une possibilité d'objectif moins strict pour un ou plusieurs des paramètres de qualité constituant le bon état
- La prise en compte des considérations socio-économiques assortie d'une exigence de transparence financière
- L'identification des actions clés à mettre en œuvre sur les bassins versants, dans le programme de mesures
- La participation du public.

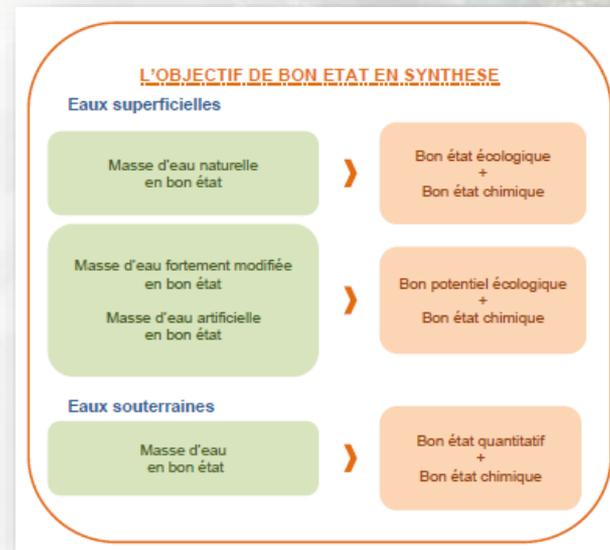
Le SDAGE

Définition et fondements juridiques

■ **le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)** est un ensemble de documents définissant la politique de l'eau par bassin hydrographique de chaque grand fleuve.

→ **Il précise les règles du jeu administratives** (orientations fondamentales et dispositions) du bassin pour une gestion équilibrée et durable de la ressource et pour préserver ou améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques.

→ **Il donne des échéances pour atteindre le bon état des cours d'eau**, lacs et nappes souterraines et pour réduire les émissions de substances dangereuses.



Le SDAGE

Définition et fondements juridiques

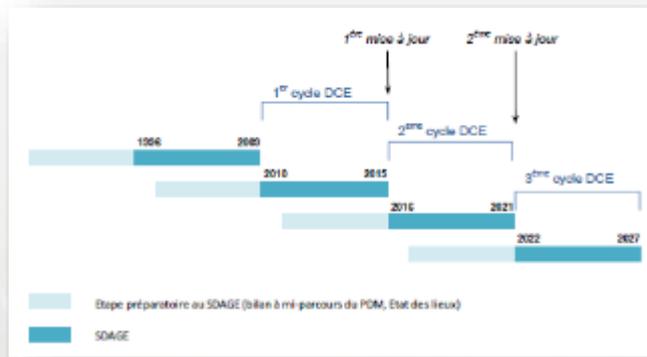
■ Portée juridique du SDAGE

Le SDAGE est opposable à toutes les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau, aux SAGE ainsi qu'aux documents d'urbanisme, schéma de cohérence territoriale (**SCoT**) et, en l'absence de SCoT, plan local d'urbanisme (**PLUI**) et au schéma régional des carrières, dans un rapport de compatibilité de ces décisions avec le SDAGE.

Lorsque le SDAGE est approuvé, ces décisions administratives doivent être, si nécessaire, mises en compatibilité avec lui.

Le SDAGE RMC 2022-2027

Elaboration, mise en œuvre et objectifs



Bassin Rhône-Méditerranée

- Etat des lieux 2019
- SDAGE 2022-2027
- Programme de mesures 2022-2027
- Programme de surveillance 2022-2027

- diagnostic des pressions impactantes par masse d'eau
 - évaluation actualisée du risque de non-atteinte des objectifs environnementaux
 - identification des questions importantes
- plan de gestion de la DCE fixant :
 - 9 orientations fondamentales
 - les objectifs environnementaux
- programme pluriannuel d'actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs environnementaux fixés par le SDAGE
- suivi des milieux et de l'efficacité du programme de mesures

PROJET DE
SCHEMA DIRECTEUR
D'AMENAGEMENT ET DE
GESTION DES EAUX
2022-2027

Bassin Rhône-Méditerranée

VOLUME PRINCIPAL

Version projet adoptée par le comité de bassin du 25 septembre 2020

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

comité
de bassin
rhône méditerranée

Version projet adoptée par le comité de bassin du 25 septembre 2020



Le SDAGE 2022-2027 RMC

Les 9 orientations fondamentales

Les 9 orientations fondamentales du SDAGE Rhône Méditerranée Corse pour une gestion équilibrée de la ressource en eau répondent aux principaux enjeux identifiés à l'issue de l'état des lieux sur le bassin.

OF 0 : S'ADAPTER AUX EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

OF 1 : PRIVILÉGIER LA PRÉVENTION ET LES INTERVENTIONS À LA SOURCE POUR PLUS...

OF 2 : CONCRÉTISER LA MISE EN OEUVRE DU PRINCIPE DE NON DÉGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES

OF 3 : PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX DES POLITIQUES DE L'EAU ET ASSURER UNE...

OF 4 : RENFORCER LA GESTION DE L'EAU PAR BASSIN VERSANT ET ASSURER LA COHÉRENCE...

OF 5 : LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS, EN METTANT LA PRIORITÉ SUR LES POLLUTIONS PAR LES...

OF 6 : PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE...

OF 7 : ATTEINDRE L'ÉQUILIBRE QUANTITATIF EN AMÉLIORANT LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU ET E...

OF 8 : AUGMENTER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS EXPOSÉES AUX INONDATIONS EN TENANT...



Le programme de mesures *Rhône Méditerranée Corse*

- Le programme de mesures définit les actions à mener pour atteindre les objectifs du **SDAGE** (*mesures techniques, financières, réglementaires ou organisationnelles*).

→ Il en précise l'échéancier et le coût.

Le SDAGE qui est élaboré par le Comité de bassin (*parlement de l'eau à l'échelle du bassin*) et le **programme de mesures** par le Préfet coordonnateur de bassin, **sont construits de façon coordonnée**.

Les acteurs de la gestion de l'eau (*collectivités territoriales, acteurs économiques, monde associatif, services de l'Etat*) ont contribué à la mise à jour des SDAGE et des programmes de mesures.

Le programme de mesures est décliné à l'échelle départementale sous forme de **PAOT** (*Plan d'actions opérationnel territorialisé*).

PROJET DE
PROGRAMME
DE MESURES
2022-2027

Bassin Rhône-Méditerranée

Version soumise au comité de bassin
du 25 septembre 2020

 PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE

 comité
de bassin
rhône méditerranée

Le Programme de mesures 2022-2027

Bassin du Chéran - Enjeux

■ Altération de l'hydromorphologie (2027)

→ Continuité écologique (7 ouvrages sur le haut Chéran)

- Rière Bellevaux (1)
- Plaine de la compôte(1)
- Iles du Chéran(3)
- Nant d'Aillon (2)

→ Morphologie

- Restauration de l'espace de bon fonctionnement des iles du Chéran
- Plan de gestion stratégiques Zones humides ciblé sur la gestion quantitative

■ Altération de l'hydrologie (2027)

→ Résorption des déséquilibres quantitatifs

→ Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau sur les 10 masses d'eau

Le SMIAC demande **l'inscription du bassin du Chéran en sous bassin sur lequel des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres**

Le Programme de mesures 2022-2027

Bassin du Chéran- Enjeux

■ Altération par les nutriments urbains et industriels (2027)

→ Reconstruire ou créer une nouvelle STEP

Rappel, le bassin versant du Chéran est identifié zone sensible à l'eutrophisation (Azote et Phosphore)

Plusieurs STEP du BV sont visées par une mise en conformité et ou dysfonctionnements en lien avec les capacités d'accueil du milieu récepteur en lien avec la baisse des débits d'étiage

■ Altération par les substances toxiques, hors pesticides (2027)

→ Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement

→ Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur

Le Programme de mesures 2022-2027

Bassin du Chéran - Enjeux

■ Bassin du Dadon (2027)

Une étude multithématique est en cours sur le BV du Dadon (*Continuité, hydromorphologie, habitats aquatiques et zones humides*) avec tout un panel de pressions à traiter avant 2027 identifiées dans le SDAGE 2022 – 2027

- Les pollutions par les substances toxiques, hors pesticides (4)
- Prélèvements d'eau (5)
- Altération du régime hydrologique (6)
- Alteration de la morphologie (7)
- Altération de la continuité écologique (8)

Le Programme de mesures 2022-2027

Bassin du Chéran

Synthèse Propositions SMIAC

- Remarque générale relative à la mesure restauration des déséquilibres quantitatifs RES0303 (*Pressions Altération du régime hydrologique et prélèvements d'eau*)

Le SMIAC propose d'inscrire le bassin du Chéran en sous bassin sur lequel des actions sont nécessaires pour tout ou partie du territoire pour résorber les déséquilibres (*Carte 7B*)

- Remarque générale mesure morphologie MIA0602 (*Pression Altération de la morphologie*)

Le plan d'actions stratégiques zones humides en cours d'élaboration (finalisé fin 2021) implique de transposer cette mesure sur les 10 masses d'eau du BV (*1 seule masse d'eau concernée dans le projet de SDAGE*)

- Remarque générale classement en réservoir biologique

Le SMIAC demande l'inscription des affluents des Eparis et de la Néphaz en réservoir biologique

Le SMIAC propose l'inscription du bassin du Chéran comme prioritaire pour la création d'EPAGE dans le SDAGE

(carte 4B, bassin non identifié comme prioritaire à ce jour).

Le SDAGE 2022-2027
Rhône Méditerranée Corse
Avis du SMIAC au 30 juin 2021



**Au
service
de nos
rivières !**

Planning les dates à retenir

Inauguration du sentier du Cincle

Rendez-vous à la passerelle du Chéran de la base de loisirs de Rumilly

le vendredi 25 juin 2021 à 8h30 (coté petit plan d'eau)



Merci de votre attention...